ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Contrats

Question écrite n° 49553

Texte de la question

M. Denis Jacquat demande a M. le ministre delegue au budget si, dans le cadre d'un contrat d'assurance de protection juridique, une clause de prise en charge des amendes penales par l'assureur peut etre negociee librement entre les parties.

Données clés

Auteur : M. Jacquat Denis
Circonscription : - UDF
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 49553
Rubrique : Assurances
Ministère interrogé : budget
Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1274